

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Solution de gestion des cas	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-130092/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 20130092	Date 2013-04-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-123-25647	
File No. - N° de dossier 123xl.EN578-130092	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jalbert, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur 123xl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1083 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à :

- (1) modifier le tableau 4 de l'annexe A - Tableaux d'établissement des prix (modificatif no.5)
- (2) modifier le paragraphe (f) de l'article 4.4 (modificatif no. 6)
- (3) modifier le critère 12 de l'appendice 1 - Critères d'évaluation de la soumission de gestion. (modificatif no. 7)
- (4) répondre aux questions soulevées par l'industrie

MODIFICATIF NO. 5				
TABLEAU 4 (revisé)				
\$ CANADIEN				
PARTIE A				
SERVICES PROFESSIONNELS				
TARIF JOURNALIER FERME TOUT COMPRIS				
Ligne n°	DESCRIPTION CATÉGORIES DE RESSOURCES	TARIF JOURNALIER FERME TOUT COMPRIS	Niveau d'effort	% d'augmentatio n pour les périodes d'option
1	Le soumissionnaire doit fournir une liste des catégories de ressources qui font partie de son plan d'installation proposé.	Durant la période initiale du contrat	(nombre de jours) comme établi dans le plan proposé	%
2		\$		%
3	Spécialiste pour le soutien sur place	\$	n/a	%
4		\$		%
5		\$		%
6		\$		%

**TABLEAU 4 (révisé)
\$ CANADIEN**

**PARTIE B
PRIX PLATFOND
PAR INSTANCE**

	Instance	Plan de formation	Plan d'installation
1	Développement	\$	\$
2	Test	\$	\$
3	Production	\$	\$

**** Formation dans les locaux fournis par le Canada :** L'entrepreneur doit s'assurer que tous les utilisateurs du Canada ont reçu une formation complète relativement à toutes les fonctionnalités incluses dans le logiciel sous licence qui sont connexes à ses tâches. La formation doit respecter le plan de formation approuvé. Les prix doivent tenir compte du fait que le Canada fournit les locaux dans la région de la capitale nationale et l'entrepreneur fournit le matériel de cours, les cahiers d'exercices, l'instructeur et le logiciel.

**** Formation dans les locaux fournis par l'entrepreneur.** L'entrepreneur doit s'assurer que tous les utilisateurs du Canada ont reçu une formation complète relativement à toutes les fonctionnalités incluses dans le logiciel sous licence qui sont connexes à ses tâches. La formation doit respecter le plan de formation approuvé. Les prix doivent tenir compte du fait que l'entrepreneur fournit les locaux dans la région de la capitale nationale ainsi que le matériel de cours, les cahiers d'exercices, l'instructeur et le logiciel.

MODIFICATIF no. 6

Termes et conditions - partie 4 -Procédures d'évaluation et méthode de sélection - article 4.4, paragraphe (f) - Sommaire des points cotés de la soumission de gestion et article 4.6 - Premier classement des soumissions.

La note maximale possible pour la soumission technique est 3786 points. Les articles sont par la présente modifier et les notes 3642 et 2549 sont rayées. Les points seront normalisés. La pondération pour chaque sous-section est établit dans le tableau A: du paragraphe 4.4 (f) - Sommaire du pointage des exigences cotées.

La pondération (% sous section) sera appliquée pour obtenir le résultat contre les points maximum possible et les convertir.

MODIFICATIF No. 7

Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion - Le critère 12 est par la présente supprimé entièrement et est remplacé par les critères 12 (A), 12 (B) et 12 (C) suivant :

Critère 12 (A) - Disponibilité des services et qualifications

À l'appui des produits logiciels qui forment la SLGC proposée, les fournisseurs de services professionnels éventuels devraient avoir les ressources disponibles possédant les compétences nécessaires pour effectuer la configuration du système et l'intégration aux applications d'anciennes applications du GC au sein de l'environnement technique du Canada. Les services comprennent l'installation et la configuration du logiciel, la configuration de l'application, la création et la configuration des flux de travaux, l'intégration des API, les rapports et le tableau de bord. Les ressources doivent pouvoir travailler dans la Région de la capitale nationale (RCN). Le soumissionnaire devrait fournir une liste de fournisseurs de services professionnels (le nombre de ressources qualifiées par fournisseur, le nombre d'années d'expérience et leur emplacement). Il décrira également le type de compétences précises disponibles (p. ex. propre à la solution proposée, fondé sur les normes, etc.).

On attribuera jusqu'à 80 points au soumissionnaire pour un maximum de dix fournisseurs de services professionnels autorisés. Les points seront alloués de la façon suivante :

-- **6 points** pour chaque fournisseur de services professionnels autorisé ayant au moins 5 ressources ou plus qui possèdent 3 années d'expérience ou plus dans les compétences nécessaires pour fournir les services mentionnés. **2 points** de plus seront rajoutés si le fournisseur est situé dans la Région de la capitale nationale.

OU

-- **2 points** pour chaque fournisseur de services professionnels autorisé ayant moins de 5 ressources qui possèdent 3 années d'expérience ou plus dans les compétences nécessaires pour fournir les services mentionnés. **2 points** de plus seront rajoutés si le fournisseur est situé dans la Région de la capitale nationale.

OU

-- **0 points** si les fournisseurs de services professionnels n'ont pas de ressources qui possèdent 3 années d'expérience ou plus ou ne sont pas autorisés.

“Autorisé” veut dire autorisé par l'Éditeur de logiciel à fournir les services sur les logiciels proposés.

Critère 12 (B) - Antécédents en matière de soutien facultatif

À l'appui des produits proposés, le soumissionnaire devra démontrer que

On attribuera jusqu'à 80 points au soumissionnaire pour un maximum de dix installations dans un environnement de

d'autres mises en œuvre des produits logiciels ont utilisés des ressources ayant les compétences nécessaires et provenant de l'organisation ou de d'autres fournisseurs de services professionnels afin d'effectuer la configuration ou l'intégration d'applications dans la solution proposée. Le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants : (a) Nom de l'organisation ou les logiciels sont déployés; (b) provenance des ressources (c.-à-d. organisation ou tiers); (c) description des services fournis.

production. Les points seront alloués de la façon suivante :

8 points pour chaque mise en œuvre du produit où le récipient* ou d'autres fournisseurs ont fourni des ressources possédant les compétences nécessaires pour effectuer la configuration ou l'intégration d'applications.

* Le récipient se définit comme l'organisation où le produit a été mis en œuvre.

Critère 12 (C) - Disponibilité des services de formation

Le soumissionnaire devra fournir une liste des fournisseurs autorisés à donner de la formation pour la solution proposée de la SGLC, y compris sans en exclure d'autres dans les domaines suivants : (a) installation du logiciel; (b) configuration du logiciel; (c) configuration de l'application; (d) conception et la configuration des flux des travaux; (e) intégration des API; (f) rapports et le tableau de bord.

La liste devrait comprendre cinq fournisseurs de services autorisés à fournir de la formation et ceux-ci devraient être classés par pays et ville et nommé où leur siège central se situe et où l'on retrouve leurs bureaux régionaux.

On attribuera jusqu'à 40 points au soumissionnaire pour un maximum de cinq firmes autorisé. Les points seront alloués de la façon suivante :

8 points pour chaque fournisseur de professionnels services autorisé et qualifié pouvant fournir des services de formation dans les domaines mentionnés dans les aliéas de (a) à (f).

"Autorisé" veut dire autorisé par l'Éditeur de logiciel à fournir la formation sur les logiciels proposés.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question no. 0123

Référence : Partie 3 - Instruction pour la préparation des soumissions, article 3.3 - section II: Soumission de gestion, paragraphe (e) Plans proposés d'installation et de formation

Question : " Le soumissionnaire donnera un prix estimé par instance pour les travaux

d'installation et de formation qui sont proposés dans le plan d'installation et le plan de formation." Où devons-nous insérer les prix puisque la seule référence à la tarification est dans l'annexe A - Tableaux d'établissement des prix ?

Réponse : Le soumissionnaire doit utiliser le tableau 4 qui a été révisé. (voir modificatif no. 5, ci-haut.

Dans la partie A du tableau 4, le soumissionnaire doit fournir le prix ferme journalier de chaque catégorie de ressources qui a été identifié dans son plan d'installation proposé et dans le plan de formation proposé ainsi que le niveau d'effort pour chaque catégorie.

Dans la partie B du tableau 4, le soumissionnaire doit fournir le prix plafond estimé pour chaque instance.

Les prix doivent faire partie de la soumission financière du soumissionnaire.

Question no. 124

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion, Critère 26

Question : L'article 26 fait référence à "une liste de ressources proposées par le soumissionnaire ainsi que les rôles et responsabilités que les ressources doivent exercer dans l'installation et la formation". Le tableau 4 de l'annexe A de la demande de soumissions fait juste référence à un tarif journalier pour chaque catégorie de ressources. L'article 4.5 de la demande de soumissions, ligne 9, demande pour un prix total. Cependant, il n'est nulle part mentionné où un plan de dotation détaillé (par catégorie de ressources, par mois) est demandé, nous nous attendons à fournir un plan de dotation détaillé, avec tous les rôles et responsabilités définit, y compris le niveau d'effort pour chaque rôle? Si une catégorie de rôle est utilisée plus d'une fois devons-nous fournir des CV pour chaque ressource dans nos plans. Pouvons-nous utiliser les 5 CVS par catégories de ressources pour remplir l'exigence.

Réponse : Dans les plans proposés, les soumissionnaires doivent fournir la liste des catégories de ressources ainsi que le niveau d'effort par catégorie de ressources et les responsabilités à haut niveau que vont performer ces ressources. En plus des catégories de ressources demandées à la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.3, paragraphe (c) - La soumission de gestion doit fournir les catégories de ressources nécessaire selon le soumissionnaire pour compléter le travail décrit dans la partie 7 - Services professionnels. Le Canada ne demande pas des curriculum vitae pour chaque ressource mais provenant d'un bassin qui permettrait de confirmer que le soumissionnaire est en position de fournir les ressources nécessaires pour les tâches qui seront identifiées dans les autorisations de tâches au moment de l'approbation.

Le soumissionnaire doit savoir que le Canada a demandé aux soumissionnaires de fournir le tarif ferme journalier pour un spécialiste qui viendrait sur le site du gouvernement si demandé

par le Canada durant la période du contrat comme stipulé dans les conditions générales supplémentaires 4004 (section 06).

Les prix devraient faire partie de la soumission financière du soumissionnaire.

Question no. 125

Référence : Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.3 - section II: Soumission de gestion, paragraphe (e) Plans proposés d'installation et de formation

Question : Est-ce que le fournisseur doit inclure l'accès des développeurs et configurer les stations de travail virtuelles ?

Réponse : Si demandé, ceci fera partie du processus d'autorisation de tâches. L'étendu du travail est décrit dans la partie 7 - Clauses du contrat subséquent, article 7.24 - Services professionnels.

Question no. 126

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion

Question : Pour l'annexe 1, article 12, il serait impossible pour un soumissionnaire de bien comprendre tous les fournisseurs autorisés en dehors de son propre réseau de sous-traitants parce que ceux à l'extérieur de ses sous-traitants sont des concurrents directs probables. Annexe 1, point 12 demande l'étendu du soutien de la solution proposée. Notre compréhension est que le Canada est à la recherche d'information de démontrer que la Solution logicielle de gestion des cas qui est proposée par le soumissionnaire comprend les produits d'un éditeur de logiciels qui est soutenu par un large écosystème de ressources disponibles pour soutenir la solution. Veuillez confirmer que la réponse appropriée serait un tableau indiquant le nom des fournisseurs autorisé par l'Éditeur de logiciel, le lieu, le nombre d'employés avec 3 ans d'expérience ou le nombre d'employés avec moins de 3 ans d'expérience.

Réponse : Le nombre d'employés avec moins de 3 ans d'expérience n'est pas requis. Le Canada a révisé le critère 12 (Critères d'évaluation pour la soumission de gestion). Les soumissionnaires doivent consulter le modificatif no. 7, ci-haut.

Question no. 127

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion

Question : Pour le critère 12 - Disponibilité des services et qualifications, veuillez fournir des

précisions sur la façon dont les 40 points seront attribués - si plusieurs fournisseurs de services professionnels ("fournisseurs alternatifs") sont nécessaires, est ce que les points seront attribués de la façon suivante : pour chaque firme fournit qui a au moins 5 ressources qui ont plus de trois années d'expérience et qui est situé dans la Région de la capitale national recevra un total de 8 points (6 + 2).

Réponse : Confirmé. Le Canada a révisé le critère 12 (Critères d'évaluation pour la soumission de gestion). Les soumissionnaires doivent consulter le modificatif no. 7, ci-haut.

Question no. 128

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion

Question : Pour le critère 12 - Disponibilité des services et qualifications, veuillez fournir des précisions sur la façon dont les 40 points seront attribués - si plusieurs fournisseurs de services professionnels ("fournisseurs alternatifs") sont nécessaires, est ce que les points seront attribués de la façon suivante : chaque firme qui a 5 ressources, chacune avec moins de 3 années d'expérience, et qui est localisé dans la Région de la capitale nationale recevra un total de 4 points (2 + 2).

Réponse : Non. La soumission recevra 2 points s'il y a moins de 5 ressources avec 3 ou plus d'années d'expérience. Le Canada a révisé le critère 12 (Critères d'évaluation pour la soumission de gestion). Les soumissionnaires doivent consulter le modificatif no. 7, ci-haut

Question no. 129

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion

Question : Pour le critère 12 - Disponibilité des services et qualifications, veuillez fournir des précisions sur la façon dont les 40 points seront attribués - si plusieurs fournisseurs de services professionnels ("fournisseurs alternatifs") sont nécessaires, est ce que les points seront attribués de la façon suivante : Chaque firme avec moins de 5 ressources or avec des ressources de moins de trois années d'expérience, localisé dans la Région de la capitale nationale recevra 2 points (0 + 2)

Réponse : Non. Pour recevoir deux points par ressource située dans la Région de la capitale nationale, les ressources doivent avoir trois années d'expérience et plus. Le Canada a révisé le critère 12 (Critères d'évaluation pour la soumission de gestion). Les soumissionnaires doivent consulter le modificatif no. 7, ci-haut

Question no. 130

Référence : Appendice 1 - Critères d'évaluation pour la soumission de gestion

Question : Annexe 1, Critère 12 (C), Disponibilité des services de formation - Veuillez confirmer qu'un tableau énumérant jusqu'à cinq noms de fournisseurs ainsi que l'adresse de leurs siège social et de leurs bureaux régionaux sera jugé acceptable et sera conforme pour la totalité des points sur la base du contenu.

Réponse : Confirmé. 40 points seront alloués aux soumissionnaires s'il a identifié cinq fournisseurs de services professionnels autorisés (noms de fournisseurs ainsi que l'adresse de leur siège social et de leurs bureaux régionaux) qui ont l'expérience des sujets énumérés dans le critère 12 (C). Le Canada a révisé le critère 12 (Critères d'évaluation pour la soumission de gestion). Les soumissionnaires doivent consulter le modificatif no. 7, ci-haut

Question no. 131

Référence : Partie 3 - Instruction pour la préparation des soumissions

Question : La Partie 3 décrit comment chaque section doit être préparé, et quelle information doit être incluse dans chacune des sections. Cependant, nous n'avons pas vu d'instructions pour comment remplir la partie 7 - Clauses du contrat subséquent. Est-ce que le Canada pourrait spécifier quelle section devrait abriter cette information?

Réponse : Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent. Le formulaire de présentation des soumissions sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés devrait être fourni avec la soumission technique.

Question no. 132

Référence : Partie 3 - Instruction pour la préparation des soumissions

Question : La Partie 3 décrit comment chaque section doit être préparé, et quelle information doit être incluse dans chacune des sections. Cependant, nous n'avons pas vu d'instructions pour l'annexe E - Information sur l'évaluation de la sécurité et l'autorisation de la TI. Est-ce que le Canada pourrait spécifier quelle section devrait abriter l'information demandée ? Est-ce que vous pouvez confirmer aux vendeurs qu'ils ne sont pas demandés à répondre à cette information ?

Réponse : Le soumissionnaire doit être conscient que l'annexe E a été fournie à titre d'information afin de permettre aux soumissionnaires de rédiger leur plan d'installation proposé et préparer leur réponse technique. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de répondre à cette annexe E - Information sur l'évaluation de la sécurité et l'autorisation de la TI.

Dans le cadre de sa soumission technique, le soumissionnaire doit répondre à chaque exigence énoncée à l'annexe C - Énoncé des exigences.

Question no. 133

Référence : Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité et exigences financière

Question : Article 6.2 - Capacité financière demande de l'information financière détaillée. Est-ce que l'ensemble de ces informations est uniquement requises sur demande ou est-ce que les vendeurs doivent la joindre à leur offre? Si l'information doit être inclus, est-ce applicable aux entreprises publiques ainsi? Une grande partie de l'information demandée peut être trouvée dans les rapports annuels. Article 6.2 (iv) demande une attestation du chef de la direction financière de vérifier l'information financière, et 6.2 (v) les demandes "Une lettre de confirmation de l'ensemble de l'établissement financier(s) qui ont fourni du financement à court terme pour le soumissionnaire." S'agit-il de demandes applicables aux entreprises publiques

Réponse : L'information devra être livré à l'autorité contractante avant l'adjudication du contrat si demandé par l'autorité contractante.

Question no. 134

Référence : Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires, article 2.1 - Instructions, clauses et conditions uniformisées, paragraphe (c); et, formulaire 3 - Critères 'évaluation des projets de référence (services)

Question : L'article 2.1 incorpore le document 2003, Instructions uniformes - biens ou services - besoins concurrentiels qui inclut à la section 04 - la définition de "soumissionnaire" comme désignant la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants." La définition si elle s'applique pour les projets de références empêchera potentiellement des soumissionnaires avec des produits déployés à une clientèle internationale de référer à cette expérience très pertinente. Étant donné que des solutions de gestion des cas de classe mondiale sont introduites sur le marché canadien, il serait dans le meilleur intérêt du gouvernement du Canada d'être en mesure de communiquer avec les références qui ne sont pas nécessairement situés au Canada. Cela permettra également aux soumissionnaires d'inclure des références à d'autres pays qui sont comparables au gouvernement du Canada. Veuillez confirmer que l'inclusion de cette clause ne limite pas le soumissionnaire de citer les projets d'entreprise conduits à l'extérieur du Canada et qui ont donc nécessairement été déployé par la société mère du soumissionnaire ou une société affiliée en raison de la structure organisationnelle du soumissionnaire.

Réponse : Non. Le Canada a examiné la demande et l'exigence reste la même. Le

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-130092/B

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

123x1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20130092

File No. - N° du dossier

123x1EN578-130092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

soumissionnaire doit avoir l'expérience minimum demandé pour que sa soumission soit recevable.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES